

FICHE DESCRIPTIVE DE MARCHÉ – EDF

FLAMANVILLE 1 2

DESCRIPTIF DU MARCHÉ :

Prestation d'une conciergerie pour le CNPE de Flamanville 1 2



DONNEUR D'ORDRE : Sylvie BUHOT

NATURE DE LA PRESTATION :

La prestation de conciergerie vise à proposer des services aux salariés EDF et prestataires afin de leur apporter une meilleure qualité de vie et de leur permettre de s'affranchir de contraintes matérielles et de générer un gain de temps et de sérénité, facteur de qualité de vie au travail et levier de performance pour l'entreprise.

DESCRIPTIFS DE LA PRESTATION ATTENDUE :

La liste suivante est non exhaustive, mais est le périmètre habituel des prestations conciergerie, elle pourra faire l'objet d'ajout de prestation ou d'arrêt si les prestations ne sont pas utilisées en accord avec EDF et le Titulaire.

- Relais Postal
- Entretien de véhicule
- Paniers de fruits et de légumes de saison, viande, produits locaux
- Recherche et proposition de solution adaptée et/ou simple mise en relation de prestataires : baby-sitting, femme de ménage, jardinier, soutien scolaire, plombier, traiteur, ...
 - Service cordonnerie : dépôt et reprise des chaussures.
 - Service pressing, blanchisserie, repassage, couture, etc. (dépôt et reprise).
 - Service boulangerie, viennoiseries, fruits sur commande
 - Un service pharmacie pourra être proposé.
 - Vente de produits de première nécessité (hygiène ou alimentaire), et de produits régionaux.

La conciergerie sera l'interlocuteur privilégié pour la recherche d'hébergement extérieur pour les entreprises extérieures : mettre en visibilité les offres locales via la communication des sites internet et recherche de solutions .

INFORMATIONS DIVERSES :

Local dédié en entrée de site Flamanville 1 2

CONTACTS : Sylvie BUHOT sylvie.buhot@edf.fr

Acheteur :

POINTS PARTICULIERS :

Le CNPE de Flamanville est attaché à des valeurs éthiques et au développement durable. Il souhaite que le prestataire respecte ces mêmes valeurs dans ses relations avec les salariés aussi bien que dans ses relations avec ses sous-traitants et co-traitants.

EDF n'engage pas sa responsabilité dans les relations entre le prestataire et ses adhérents, et n'intervient pas dans la résolution de litiges éventuels.

Le personnel travaillant pour la conciergerie d'entreprise signera une clause de confidentialité concernant les informations liées au CNPE et restera discrète sur les services rendus aux salariés.

- Recherche de la performance

La performance de la prestation est mesurée d'après les critères suivants :

- Les délais : le prestataire s'engage à respecter les délais annoncés au client.
- La continuité de service : l'ouverture est assurée hors et pendant la durée des Arrêts de Tranche. La continuité de service doit être assurée par le prestataire durant les périodes de congés de son/ses salarié(s).
- Le succès : la performance de sa prestation est mesurée par rapport à l'augmentation des utilisateurs des services proposés et par les résultats de l'enquête de satisfaction.

PROGRAMMATION :

- Début de la prestation le 01/01/2026
- Durée 4 ans fermes + 2 périodes optionnelles de 2 ans
- Publication avis de marché fin avril, début mai 2025